



Service tourisme

Règlement du concours photos

(à joindre à la fiche d'inscription)

- Quel est le thème ?

Le concours est organisé dans le cadre des « journées Eglises Ouvertes », les 6 et 7 juin 2020. Les personnes intéressées doivent impérativement intégrer l'art religieux dans la photo (architecture d'église, chapelle, autre...)

Thème : « Eglises, petits patrimoines religieux et funéraires »

- Qui organise le concours ?

L'Administration Communale de Merbes-le-Château

- Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, amateur ou professionnelle.

- Comment participer ?

La participation à ce concours est gratuite. Le participant devra signer le règlement du concours. Suite à cela, il pourra soumettre les photos, 3 max par personne, à partir du 1^{er} mars 2020 et jusqu'au 29 mai 2020.

Les photos doivent nous parvenir sur papier photo en format A4 (rue de la Place 15 à 6567 Merbes-le-Château) et également en format numérique dans l'un des types de fichiers suivants : jpg ou jpeg. Les photos doivent être envoyées dans leur format original, qui ne doit pas excéder 4MB. Vous pouvez soumettre par [e-mail \(tourisme@commune-merbes-le-chateau.be\)](mailto:tourisme@commune-merbes-le-chateau.be) 1 photo maximum par mail accompagnée des éléments suivants : titre, date, localisation et auteur.

- Composition du jury

Le jury se composera de 5 personnes. Ces personnes n'auront pas participé au concours. Ces personnes seront des professionnels de la photographie et n'auront pas droit de regard sur les données personnelles des participants.

La décision du jury sera considérée comme irrévocable : elle ne pourra en aucun cas être contestée ou faire l'objet d'une correspondance sous quelque forme que ce soit. Lors de l'évaluation, le jury accordera surtout de l'attention aux éléments suivants : l'originalité de la photo, son degré de qualité et le lien avec le thème « Eglises, petits patrimoines religieux et funéraires ».

La remise des prix se fera le week-end des Eglises Ouvertes, le samedi 6 juin 2020 à 17h00.
Un prix sera remis aux trois photos lauréates.

Toutes les photos seront exposées lors du we des Eglises Ouvertes le samedi 6 et dimanche 7 juin 2020, à l'Eglise de la Sainte Vierge à Merbes-Sainte-Marie, de 13h00 à 18h00

- Droits et publications

Vous êtes responsable des personnes apparaissant sur les photos. Vous devez avoir leur accord. Vous devez avoir pris personnellement la photo.

Le droit d'auteur est transmis à l'Administration Communale de Merbes-le-Château et les photos soumises pourront être utilisées dans sa communication, ce pendant et après le concours.

- Comment nous contacter ?

Si vous rencontrez des problèmes lors de l'envoi de votre photo ou si vous avez d'autres questions à propos du concours, vous pouvez envoyer un courriel à tourisme@commune-merbes-le-chateau.be, ou téléphoner au 071/55.90.85. Votre personne de contact est Madame DEMANET Sophie.

- Non-responsabilité

En participant au concours, le participant accepte tous les points du règlement, ainsi que toute modification ou décision que les organisateurs devraient prendre en raison de circonstances imprévues.

Les photos qui nous auront été remises sur papier photo pourront être récupérées par le participant, à sa demande.

Par sa simple participation, chaque participant autorise automatiquement et irrévocablement la publication de son nom et de sa photo.

- Protection de la vie privée

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer les informations personnelles des participants.

Fait à Merbes-le-Château, en deux exemplaires.

Nom du participant :

Jean-Philippe Goffin

.....

Représentant du Collège Communal

Signature, précédé de « lu et approuvé » :